

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2024

Le comité syndical s'est réuni le 15 mars 2024 à dix-neuf heures au SIDOMPE – Z.A. du Pont Cailloux – 4 Route des Nourrices à Thiverval-Grignon (78), sous la présidence de M. Guy PELISSIER, Président du Sidompe.

Date de convocation : 11 mars 2024	Membres présents : 42
	Nombre de pouvoir : 4
Nombre de délégués en exercice : 114	Nombre total de vote : 46

Présents
C.A. VERSAILLES GRAND PARC : BAILLY : Caroline BOUIS ; BUC : Jean-Christophe HILAIRE ; FONTENAY-LE-FLEURY : Alain SANSON ; JOUY-EN-JOSAS : Alexandre JAMET ; NOISY LE ROI : Roch DOSSOU ; VERSAILLES : Philippe PAIN. SIEED : ADAINVILLE : Jean-Marc RAIMONDO ; AUTEUIL-LE-ROI : Jean-Luc CAPELLE ; BEHOUST : Guy PELISSIER ; BOISSY-SANS-AVOIR : Isabelle TRIFFAULT ; BOURDONNE : Philippe LECOY ; DAMMARTIN-EN-SERVE : Philippe ANDRIN ; FLEXANVILLE : François LIGNEY ; FLINS-NEUVE-EGLISE : Claude FERRACHAT ; GALLUIS : Aurélie PIACENZA ; GOUPILLIERES : Sophie MEIER ; HOUDAN : Agnès GRUDLER ; MARCQ : Laurent RUEL ; MERE : Alain COLOMBI ; LE MESNIL-SAINT-DENIS : Thierry MARNET ; MILLEMONT : Annie JOSEPH ; MILON-LA-CHAPELLE : Michel BEAUCAMP ; MITTAINVILLE : Patrick MARCHESE ; MONTCHAUVEY : Jacques HALLUIN ; ORGERUS : Dominique ARTEL ; LA QUEUE-LEZ-YVELINES : Patrice RIO ; SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE : Nathalie BRANCO ; SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS : Amandine GODIN ; SAINT-REMY-L'HONORE : Christian PAVESIS ; TACOIGNIERES : Alain PIERRE ; VILLETTE : Roland TROUSSEAU. C.C. CŒUR D'YVELINES : JOUARS-PONTCHARTRAIN : Willy BOYE ; SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE : Bertrand HAUTET ; SAULX-MARCHAIS : Thierry VALLET ; THIVERVAL-GRIGNON : Nadine GOHARD ; VILLIERS-SAINT-FREDERIC : Olivier GOUPILLON. C.C. GALLY-MAULDRE : CHAVENAY : Micha ACKERMANN. SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : LES CLAYES-SOUS-BOIS : Françoise BEAULIEU ; COIGNIERES : Christine RENAULT ; ELANCOURT : Bertrand CHATAGNIER ; PLAISIR : Bernard MEYER. C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE : MAREIL-MARLY : Jean-Bernard BISSON.
Représentés
C.A. VERSAILLES GRAND PARC : LES LOGES-EN-JOSAS : Olivier LUCAS représenté par Alexandre JAMET (CAVGP : JOUY-EN-JOSAS) ; LE CHESNAY-ROUQUENCOURT : Violaine CHARPENTIER représentée par Philippe PAIN (CAVGP : VERSAILLES) SIEED : BAZOCHES-SUR-GUYONNE : Jean-Claude CLAIRET représenté par Guy PELISSIER (SIEED : BEHOUST) SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : VILLEPREUX : Eva ROUSSEL représentée par Françoise BEAULIEU (SQY CA : LES CLAYES-SOUS-BOIS).
Absents et Excusés
C.A. VERSAILLES GRAND PARC : BIEVRES : Hubert HACQUARD ; BOIS D'ARCY : Jérémy DEMASSIET ; CHATEAUFORT : Etienne DUPONT ; RENNEMOULIN : Patrick LAINÉ ; SAINT-CYR-L'ECOLE : Kamel HAMZA ; TOUSSUS-LE-NOBLE : Muriel COSTERMANS ; VELIZY-VILLACOUBLAY : Pascal THEVENOT ; VIROFLAY : Jean-Michel ISSAKIDIS. SIEED : ANDELU : Olivier RAVENEL ; AUTOUILLET : David BURELOUT ; BAZAINVILLE : Daniel FEREDIE ; BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL ; BOINVILLIERS : Jacques NEDELLEC ; BOISSETS : Patrick BOUYSSOU ; BOUTIGNY PROUAIS : Corinne LE ROUX ; CIVRY-LA-FORET : Elie SETIAUX ; CONDE-SUR-VEGREGRE : Stéphane BLAIRON ; COURGENT : Dominique BOTTIUS ; CRESPIERES : Didier LE SAUX ; DANNEMARIE : Stéphanette LEBRUN ; DAVRON : Alexis HONGRE ; GAMBAIS : Bertrand NEVEUX ; GAMBAISEUIL : Roland BOSCHER ; GARANCIERES : Michel SECONDAT ; GOUSSAINVILLE : Guillaume GRAFFIN ; GRANDCHAMP : Hervé RENAULT ; GRESSEY : Arnaud LEFEBVRE ; GROSROUVRE : Jean-Pierre PIBOULEAU ; LA HAUTEVILLE : Philippe LELAIDIER ; HAVELU : Michel NEGARVILLE ; HERBEVILLE : Véronique VERLEY ; LONGNES : Gilles DECOBERT ; MAREIL-LE-GUYON : Jean Michel THIRANT ; MAULE : Hervé CAMARD ; MAULETTE : Thierry KORWACKI ; MONDREVILLE : Christine ROBERT ; MONTAINVILLE : Sébastien LEFRANCOIS ; MONTFORT-L'AMAURY : Patrick LEMAITRE ; MULCENT : Guy PELARD ; NEAUPHLE-LE-VIEUX : Denise PLANCHON ; ORVILLIERS : Mickaël LETELLIER ; OSMOY : Alain CHAMOIS ; PRUNAY-LE-TEMPLE : Jean-François BONNIN ; RICHEBOURG : Caroline MONTEL ; ROSAY : Bruno MARMIN ; SAINT-FORGET : Jean-Luc JANNIN ; SAINT-LAMBERT-DES-BOIS : Pascal RIOULT ; SEPTUAIL : Yannick TENESI ; LE TARTRE-GAUDRAN : Frédéric DE LA RUE ; THOIRY : Irène BOUVIER ; TILLY : Claude SAYAGH ; LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE : Françoise CHANCEL ; VICQ : Heraldo VILLEGAS ; VILLIERS-LE-MAHIEU : Adrien FARE. C.C. CŒUR D'YVELINES : BEYNES : Patricia CHARTON ; NEAUPHLE-LE-CHATEAU : Antoinette ROUVERAND. C.C. GALLY-MAULDRE : FEUCHEROLLES : Martine BRASSEUR ; MAREIL-SUR-MAULDRE : Laurent BOUSSARD ; SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gérard PARFAIT. SAINT QUENTIN EN YVELINES C.A. : GUYANCOURT : Ali BENABOUD ; MAGNY LES HAMEAUX : Laurence RENARD ; MAUREPAS : François LIET ; MONTIGNY-LE-BRETONNEUX : Bruno BOUSSARD ; TRAPPES : Frédéric REBOUL ; LA VERRIERE : Affoh Marcelle GORBENA ; VOISINS-LE-BRETONNEUX : Jean-Michel CHEVALLIER. C.A. SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE : L'ETANG-LA-VILLE : Claude CABOCEL ; MARLY-LE-ROI : Cyril JARNET.

Monsieur le Président a ouvert la séance à 19h00 et a donné lecture de l'ordre du jour à savoir :

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023**
2. **INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT**
2-1 DECISIONS
3. **TRANSPORT, PRE-TRAITEMENT ET/OU VALORISATION DES MACHEFERS : ATTRIBUTION DU MARCHES**
4. **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024**
A – BILAN DE L'ANNEE 2023
B – LES FINANCES
C – LES INVESTISSEMENTS
D – ETAT DE LA DETTE
E – EVOLUTION DES EFFECTIFS
4. **QUESTIONS DIVERSES**

Sur proposition du Président, le Comité Syndical désigne Annie Joseph, déléguée du SIEED, pour la commune de MILLEMONT, comme secrétaire de séance.

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023.

2-INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

2.1 DECISIONS DU PRESIDENT

N°23/2023 DE SIGNER le devis concernant le maquettage intégral responsive design du site internet du SIDOMPE avec l'entreprise HOI ANH – 35 Bis Rue de Saint Germain – 95240 CORMEILLES-EN-PARISIS, d'un montant de 3 000 euros HT.

N°24/2023 DE SIGNER le devis concernant la fourniture et pose d'un KIT GSM 4G pour l'ascenseur par l'entreprise ORONA – 9, rue des Amériques – 94 370 SUCY-EN-BRIE, d'un montant de 741,75 euros HT.

N°25/2023 DE PROCEDER au virement de 1 000€ du chapitre 011- Charges à caractère général, au chapitre 66 – Charges financières.

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire, les mandats afférents seront imputés sur les natures correspondantes auxdites dépenses.

N°26/2023 DE SIGNER le devis concernant la fourniture de filtres pour les centrales de traitement d'air de l'entreprise VINCI FACILITIES – VF ITS – Immeuble NIAGARA – 191 rue du 1e mai – 92 000 NANTERRE d'un montant de 1 430,50 euros HT.

N°27/2023 DE SIGNER un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, suivi des travaux de mise en conformité assurances en matière de protection et détection incendie de l'Unité de Valorisation Energétique de Thiverval-Grignon avec la société ILINGENIERIE – 14 bis rue Auguste Neveu – 92500 RUEIL MALMAISON, d'un montant de 6 050,00 euros HT (hors révision).

3- TRANSPORT, PRE-TRAITEMENT ET/OU VALORISATION DES MACHEFERS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2024/2027

DELIBERATION N° 2024/03/01 TRANSPORT, PRE-TRAITEMENT ET/OU VALORISATION DES MACHEFERS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la commande publique ;
CONSIDERANT que le contrat liant notre Syndicat et la Société VALOMAT pour le transport, pré-traitement et/ou valorisation des mâchefers arrive à son terme le 20 mars 2024 ;
CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à la concurrence (appel d'offres ouvert) a été engagé le 27 janvier 2020 en vue de faire assurer les mêmes prestations pour la période du 21 mars 2024 au 20 mars 2027, reconductible une année maximum ;
CONSIDERANT qu'une seule entreprise, VALOMAT, a remis une offre et que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 février 2024 a décidé de lui attribuer le marché ;
CONSIDERANT l'avis favorable émis par les membres du bureau syndical réunis le même jour ;

ENTENDU l'exposé du Président ;
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **CONFIRME** l'attribution du marché relatif au transport, pré-traitement et/ou valorisation des mâchefers produits par l'Unité de Valorisation Énergétique de Thiverval-Grignon, à l'entreprise VALOMAT – 28 boulevard de Pesaro - TSA 67779 – 92739 NANTERRE pour une durée de 3 ans, reconductible pour une période d'un an, et un montant total HT (hors révision pour les 4 années) de 5 600 000 euros HT.

2°) **AUTORISE** le Président à signer le marché à intervenir et toutes pièces et avenants s'y rapportant et/ou qui en seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération ;

4 -DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L 2312-1, et L 5211-36) modifiées par l'article 107 loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE), un débat sur les orientations du budget (DOB) doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du Budget Primitif. La tenue de ce débat s'accompagne, désormais, de la production d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB). Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le Budget Primitif, et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires 2024, Monsieur le Président a présenté les points essentiels préalablement transmis aux membres du comité.

DELIBERATION N° 2024/03/02 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;
VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107, créant de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;
VU le rapport sur les orientations budgétaires 2024 présenté par le Président ;

ENTENDU l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **APPROUVE** le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024, annexé à la présente délibération.

2°) **CONFIRME** que le Débat d'Orientations Budgétaires 2024 s'est tenu, conformément à la réglementation en vigueur, au cours de la présente séance.

4-QUESTIONS DIVERSES

Présentation du nouveau site internet du SIDOMPE, qui sera mis en ligne fin du mois de mars 2024.

Echanges avec les représentants des collectivités concernant :

- La problématique des explosions de bouteilles de protoxyde d'azote sur l'Unité de Valorisation Energétique.
- Les Quotas d'émissions de CO2 – Gaz à effet de serre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Thiverval-Grignon le 18 mars 2024

La Secrétaire de séance

Annie JOSEPH

Le Président

Guy PELISSIER

